

[Text]

The St. Lawrence Seaway Authority Act relates once again to the water transport sector, and all operations on the American and Canadian portions of the St. Lawrence Seaway are now in metric units.

The Yukon Act is included in this amendment bill because a distance is involved, and distance is currently being measured in kilometres on our roads and maps.

Mr. Chairman, we shall be pleased to answer any questions.

Senator Laird: Mr. Chairman, may I ask Mr. McArthur a question relating to something that occurred to me as he was speaking? Mr. McArthur, have you had any constitutional difficulties with the provinces, or do you anticipate any, where the matter affected is within the category of property and civil rights?

Mr. McArthur: No, senator, we have not.

Senator Laird: What is the constitutional picture there? Have you studied that?

Mr. McArthur: I am not entirely clear about your definition of "constitutional." However, let me say that we have had the utmost cooperation from the provinces in making the appropriate changes to the legislation within their jurisdictions, to enable the metric conversion to proceed.

Senator Laird: Certainly you may have had cooperation, but in order to ensure it, you should have some understanding about the constitutional problems. For instance, it occurred to me that in connection with the recent sale of our family farm, there was a metes and bounds description ending with the proposition "containing more or less 119 acres." Of course, that comes within the category of property and civil rights, which is assigned, under the BNA Act, to the provinces. Have you any legislative way of forcing the province to make the appropriate change from miles or acres to equivalent in the metric system?

Mr. McArthur: No, sir, we do not.

Senator Laird: That is what I thought.

Mr. McArthur: But, as I mentioned before, we have had considerable cooperation from the provinces in changing their legislation in such a way as to allow the registration of property changes, such as you have referred to, and new measurements of property in the metric system.

Senator Laird: Then I hope that keeps up, that's all.

The Chairman: There is one angle that we should think about. It is not so much a matter of the cooperation which the provinces have given, but the fact that a person may be

[Traduction]

baril américain en mètres cubes au lieu de 34.9722 gallons-étalons.

La Loi sur l'Administration de la voie maritime du St-Laurent intéresse également le secteur des transports par voie navigable et toutes les entreprises des côtes canadiennes et américaines de la voie maritime du St-Laurent se sont maintenant converties au système métrique.

La Loi sur le Yukon figure dans ce projet de loi modificateur parce que des distances exprimées sont maintenant inscrites en kilomètres sur nos routes et nos cartes.

Monsieur le président, nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes les questions.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, je voudrais poser à M. McArthur une question concernant une idée qui m'est venue pendant son intervention. Monsieur McArthur, avez-vous rencontré des difficultés constitutionnelles avec les provinces, ou vous attendez-vous à en rencontrer, en matière de droits de propriété et de droits civils?

M. McArthur: Non, sénateur, nous n'en avons pas rencontré.

Le sénateur Laird: Comment les choses se présentent-elles du point de vue constitutionnel dans ce domaine? Avez-vous étudié la question?

M. McArthur: Je ne suis pas absolument certain de ce que vous entendez par «constitutionnel». Cependant, je pourrais dire que nous avons noté la meilleure collaboration de la part des provinces lorsqu'il s'est agi d'effectuer les changements appropriés à la loi dans leurs domaines de juridiction, afin de permettre la conversion au système métrique.

Le sénateur Laird: Vous avez certainement bénéficié de leur coopération, mais pour l'obtenir, vous avez dû avoir connaissance de certains problèmes constitutionnels. Par exemple, lors de la vente récente de notre ferme familiale, la description des limites de la propriété finissait par la formule «correspondant à environ 119 acres». Naturellement, le problème relève de la catégorie des droits de propriété et des droits civils, que l'Acte de l'Amérique du nord britannique place sous la juridiction des provinces. Avez-vous un moyen législatif de contraindre les provinces à apporter les changements appropriés pour passer des milles ou des acres à leur équivalent dans le système métrique?

M. McArthur: Non, monsieur, nous n'avons aucun moyen.

Le sénateur Laird: C'est ce que je pensais.

M. McArthur: Mais comme je l'ai dit précédemment, nous avons bénéficié d'une bonne collaboration des provinces qui ont modifié leurs lois de façon à permettre l'enregistrement des changements de propriété comme celui dont vous avez parlé, et la détermination des dimensions des propriétés en mesures métriques.

Le sénateur Laird: Dans ce cas, j'espère tout simplement que cet effort sera maintenu.

Le président: Nous devrions méditer sur un aspect particulier de la question. Il ne concerne pas tant la collaboration des provinces que le fait qu'une personne puisse être accusée en